

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF D'HELLEMMES

Convoqué le 11 juin 2026

Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni

Le 17 juin 2026

Exceptionnellement à la salle du Conseil du Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy (CDG59) situé Z.I. Hellu 1 rue Lavoisier 59260 HELLEMMES suite à la dégradation du lieu ordinaire de ses séances lors des émeutes de juin 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Quentin THOMMEN, Madame Dalila BEDJAOUI, Monsieur Vincent HOURRIEZ, Madame Patricia TETART, Monsieur Etienne MASSON, Madame Marie-José PLANQUART, Monsieur Guillaume HIPON, Madame Sandra SMAGGHE, Monsieur Sylvain FLORENT, , Madame Cassandra GRATTE, Monsieur Jimmy CAULIEZ, Monsieur Emmanuel COURTADE, Madame Karine BREBEL, Monsieur Bastien CRAMPETTE, Madame Renée HIPON, Monsieur Samuel LEFETZ, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Sébastien COCHE, Madame Stéphanie NEYDT, Monsieur Sofiane MANSOUR, Monsieur Lucas FOURNIER, Madame Khadija GORWA-GHOMARI, Monsieur Théophile DENIS, Madame Marie BOUCKNOOGHE, Madame Mireille GABRELLE, Monsieur Philippe GUERARD, Monsieur Jean Jacques CLAEYS

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Mabrouk ZOUAREG a donné pouvoir à Monsieur Franck GHERBI

Madame Aude EVRARD-DEBATTE a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN

Absent :

Monsieur Jean-François WITZ

Séance du 17 juin 2026
Délibération N°26/59

OBJET : **Vœu des élu.e.s communistes d'Hellemmes pour que l'argent des entreprises serve les salaires, l'emploi, les services publics et la transition écologique plutôt que les dividendes**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, notre pays connaît une contradiction de plus en plus insupportable : les salaires stagnent, les prix pèsent lourdement sur les familles, les services publics manquent de moyens, les associations sont fragilisées et les collectivités sont appelées à faire toujours plus avec toujours moins.

Dans le même temps, les grandes entreprises continuent de verser des montants considérables à leurs actionnaires. Le rapport publié par Oxfam sur les plus grandes entreprises européennes documente cette dérive. En 2024, les dividendes versés en Europe ont atteint 387,6 milliards d'euros. En vingt ans, ils ont augmenté de 139 %, contre 69 % seulement pour les salaires nominaux moyens. Oxfam montre également que les actionnaires ont capté en moyenne 70 % des bénéfices de ces entreprises entre 2022 et 2024.

La France n'échappe pas à cette logique. En une année, les actionnaires du CAC40 ont reçu près de 270 millions d'euros par jour. Pendant ce temps, on explique aux collectivités, aux services publics et aux salariés qu'il faut se serrer la ceinture. Ces chiffres doivent être mis en regard de la réalité sociale vécue par nos habitants : fins de mois difficiles, précarité énergétique, renoncements aux soins, hausse des loyers, manque de moyens pour l'école, la santé, la culture, le sport, la petite enfance, l'action sociale et les services publics de proximité. Ils doivent aussi être mis en regard de la réalité de l'actionnariat.

L'immense majorité des habitantes et habitants ne vivent pas de dividendes. En France, la détention directe de valeurs mobilières reste minoritaire : les dividendes massifs bénéficient d'abord aux détenteurs de capital les plus importants, aux fonds d'investissement, aux grandes fortunes et aux actionnaires institutionnels.

Cette situation est d'autant plus choquante que de nombreuses grandes entreprises bénéficient directement ou indirectement de l'argent public : aides publiques, exonérations fiscales et sociales, commandes publiques, infrastructures, recherche publique, formation des salariés (200 milliards chaque année).

Il n'est pas acceptable que l'argent public soutienne des entreprises qui, dans le même temps, suppriment des emplois, bloquent les salaires ou privilégient les dividendes. Le problème posé n'est donc pas seulement celui du montant des dividendes. Il est celui du pouvoir sur l'argent. Qui décide de l'usage des richesses produites par le travail : les actionnaires seuls, ou les travailleuses et travailleurs, les citoyens, les collectivités et la puissance publique ?

Pour nous, les richesses produites par le travail doivent d'abord revenir au travail et à l'intérêt général. Elles doivent financer les salaires, l'emploi, la formation, les services publics, la Sécurité sociale, la relocalisation industrielle, le logement, la transition écologique et la réponse aux besoins sociaux.

Le Conseil communal d'Hellemmes demande au gouvernement et au Parlement :

1. de conditionner toute aide publique aux entreprises à des engagements contraignants en matière d'emploi, de salaires, d'égalité professionnelle, de formation, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'investissement productif ;

2. d'interdire le versement de dividendes et les rachats d'actions pour les entreprises bénéficiant d'aides publiques lorsqu'elles suppriment des emplois, ferment des sites, délocalisent des activités, ne respectent pas l'égalité salariale ou n'investissent pas suffisamment dans la transition écologique ;

3. d'instaurer un ratio maximal entre la rémunération des dirigeants et celle des salariés, afin de mettre fin aux écarts indécents de rémunération dans les grandes entreprises ;

4. de renforcer les pouvoirs des salariés dans l'entreprise, notamment par un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les licenciements, les délocalisations, les fermetures de sites rentables et les distributions excessives aux actionnaires ;

5. de taxer plus fortement les superprofits, les rachats d'actions, les revenus du capital et les grandes fortunes financières, afin de financer les services publics, la Sécurité sociale, le logement, l'école, la santé et la transition écologique ;

6. d'engager la constitution d'un pôle public bancaire et financier, appuyé sur la nationalisation des banques stratégiques, afin d'orienter l'épargne et le crédit vers l'emploi, la production utile, les collectivités, le logement et la planification écologique ;

7. de garantir aux collectivités locales les moyens financiers nécessaires à l'exercice de leurs missions, au lieu de leur imposer l'austérité pendant que les grandes entreprises organisent une captation massive des richesses par les actionnaires.

Le Conseil communal d'Hellemmes affirme que l'argent existe. Il est aujourd'hui trop souvent accaparé par les marchés financiers et par une minorité de détenteurs de capital. Notre exigence est que les richesses produites par le travail servent d'abord le travail, la dignité, les services publics, la justice sociale et la planète.

Le Conseil communal décide de transmettre ce vœu au Premier ministre, au ministre de l'Économie et des Finances, aux parlementaires du Nord et aux organisations syndicales représentatives.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à ce vœu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A LA MAJORITE

Le Secrétaire de séance



Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI

